

Semaine du 13 juin au 20 juin 2021

11^e Dimanche du temps ordinaire

Horaire des célébrations

Dimanche 13 juin 2021

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Chrystel & Clément St-Jean
Roland Bélanger

Mariette Bondu
Claire, Mike, Pascal et Benoit

11h Église Saint-Joseph

Caroline Legault
Benoit Brunet

Famille Michel Legault
Noëlla & André Brunet

Dimanche 20 juin 2021

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Barbara Morgan
Maryse Céré

Rachel & Robert Morgan
Bernadette & Thérèse

11h Église Saint-Joseph

Gilles Constantineau
Parents défunts
Gilbert Dicaire

Son épouse et ses enfants
Hélène Auger
Édith Dicaire

Lampe du sanctuaire

Église Saint-Gérard-Majella
Église Saint-Joseph

Famille Gaétan Chartrand
Louiselle Dubé

Merci pour vos contributions. Votre appui financier est très important.

Quête du 6 juin 2021 **VB** 159.55\$ **K** 177.00\$

Cultes 79.50\$

Contribution annuelle

Dîme 2021

St-Gérard 2300.00\$

St-Joseph 1320.00\$

Merci de donner à la Paroisse Bon Pasteur.

Gagnant de Loto-Paroisse

St-Gérard

#149 Jessica Meilleur

#115 Guy Létourneau

St-Joseph

#95 Patrick Chagnon

#250 André Brunet

#236 Georges Lépine

Baptêmes :

Bienvenue à Aimée Élixa et Vito, fille et fils de Maria Monica Llamera et de Jean-François Piché, qui seront baptisés à l'église St-Gérard-Majella de Kiamika, dimanche le 20 juin à 9h30. Renaissant de l'eau et de l'esprit, ils entrent dans la grande famille des enfants de l'Église. Félicitations aux heureux parents.



Pour St-Joseph on demande des bénévoles pour corder le bois de l'église, mardi le 15 juin à 8h30 et s'il pleut se sera remis au lendemain. Vous devez vous rendre en arrière de l'église de Val-Barrette. On vous attend.

11e dimanche du temps ordinaire B - 13 juin 2021

ROYAUME BUCOLIQUE !

J'aime ces passages de la Bonne Nouvelle
où Jésus décrit le Royaume qu'il inaugure par sa présence.

L'essentiel est déjà exprimé dès les premiers versets
de l'Évangile de Marc : « Les temps sont accomplis :
le règne de Dieu est tout proche.

Convertissez-vous et croyez à l'Évangile. » (Mc 1, 15)

Tout est dit. Pour Jésus,

l'essentiel de sa mission réside en ces mots.

Le Royaume s'avère à proximité...

Il est plus que proche, il est présent en Lui-même !

Mais comment exprimer cette réalité à Ses contemporains ?

Comment dire à ses proches que le Règne de Dieu
n'est pas ceci ou cela, qu'il n'est pas là ou ailleurs?

Le prophète Ézéchiël, pour sa part, l'imaginait

comme un frêle rameau planté en terre

qui devient un grand cèdre magnifique

abritant les oiseaux à l'ombre de ces branches... (Ez 17, 23)

Jésus connaissait les Écritures et reprendra avec brio

cette image bucolique, tout en l'adaptant :

Le Règne de Dieu est comme une toute petite graine,

la plus petite des semences... « Mais quand on l'a semée,

elle grandit et dépasse toutes les plantes potagères;

et elle étend de longues branches, si bien que les oiseaux du ciel

peuvent faire leur nid à son ombre. »

L'été frappe à notre porte. Nos petits jardins et nos grands champs

manifestent à leur manière ce Règne de Dieu en gestation.

Profitons-en pour y voir un signe

de la proximité du Seigneur qui vient dans nos vies.

Comme les oiseaux du ciel, sachons installer notre nid

dans ses longues branches

que sont les bras du Christ crucifié et ressuscité!

© 2021 Y. Michel Lafontaine, prêtre

Acte de dissolution de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de la Rive

Ce 18 juillet, le Gouvernement du Québec a officiellement dissous la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rive (communauté Saint-François-Régis de Lac-des-Écorces et communauté Saint-Philippe apôtre de Chute-St-Philippe), territoire de ladite paroisse qui a été rattaché à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance de Mont-Laurier. Je voudrais réitérer ma présence et mon soutien aux paroissiens de Notre-Dame-de-la Rive qui ont vécu la peine de voir leurs deux églises être fermées au culte, et je demande à chacune des autres communautés de notre grand secteur pastoral d'accueillir chaleureusement chacun d'eux comme un frère ou une sœur dans le Christ. Chers amis de Lac-des-Écorces et de Chute-St-Philippe, vous serez toujours chez vous dans l'une ou l'autre des communautés chrétiennes de notre secteur pastoral. Jean-François Roy, curé

Zone orange (situation actuelle)

Funérailles Les funérailles sont limitées à un maximum de 25 personnes, excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire ainsi que le port d'un masque d'intervention (masque de procédure).

Les lieux de culte sont limités à 100 participants Une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes qui s’y trouvent, même lorsqu’elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu’il s’agisse d’occupants d’une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu. Les inscriptions ne sont pas obligatoires ; cependant il peut être judicieux de conserver une liste des présences. Le port du masque d’intervention (de procédure) est obligatoire en tout temps.

Les mariages et funérailles demeurent limités à 25 personnes.

Zone jaune (le 14 juin)

Funérailles Les funérailles sont limitées à un maximum de 50 personnes, excluant les travailleurs de l’entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l’extérieur de celui-ci. La tenue d’un registre des présences est obligatoire ainsi que le port d’un masque ou du couvre-visage.

Lieux de culte Nombre maximal de 250 participants dans un lieu de culte. Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s’applique au bâtiment. Les inscriptions ne sont pas obligatoires.

Une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes qui s’y trouvent, même lorsqu’elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu’il s’agisse d’occupants d’une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu.

Port d’un couvre-visage ou d’un masque de procédure. Possibilité d’enlever le couvre-visage ou le masque de procédure lorsque la personne est à sa place, reste silencieuse ou ne s’exprime qu’à voix basse.

Les mariages et les funérailles dans les lieux de cultes sont limités à 50 personnes.

Bonjour à chacun de vous,

Un petit suivi de la conférence de presse du premier ministre d’hier après-midi sur le plan de déconfinement. Suite à la mise à jour d’un tableau publié ce matin, il nous sera possible d’accueillir 100 personnes dans nos lieux de culte à partir du 1^{er} juin prochain.

Je vous demande donc de continuer à faire une liste des personnes présentes à vos eucharisties, avec leurs coordonnées, pour les deux prochains dimanches. Par la suite, à partir du 1^{er} juin, il ne sera plus nécessaire de limiter nos assemblées ou d’avoir une liste de noms des personnes présentes. Toutefois, le port du masque, la désinfection des lieux et la distanciation sociale demeurent en vigueur jusqu’à la fin du mois d’août. De même pour les chorales : à moins de nouvelles directives de la Santé publique. Il faudra attendre la fin du mois d’août pour espérer une reprise du chant dans nos assemblées.

Voici un tableau du processus de déconfinement pour les lieux de culte :

	À ce jour Palier rouge	31 mai Palier orange	14 juin Palier jaune	28 juin Palier vert
Lieux de culte	Maximun 25 personnes	Maximun 100 personnes	Maximun 250 personnes	Maximun 250 personnes
Funérailles/ Mariage	Maximun 25 personnes	Maximun 25 personnes	Maximun 50 personnes	Maximun 50 personnes

Vous le savez aussi bien que moi, de nouvelles directives pourraient nous arriver dans les prochains jours, si tel est le cas, je vous tiendrai au courant. Pour l’instant, nous nous inscrivons dans ce processus.

Bonne journée et merci de votre collaboration. La lumière pointe au bout du tunnel.
Jean-François Roy, prêtre